

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 novembre 2022

Délibération n°2022/264

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 54 Votants : 59 Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Clair du Rhône, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kenan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONTSEVEROUX	Mme OGIER Karelle
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert - Mr PEY René - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM
 SAINT ROMAIN DE SURIEU
 SALAISE SUR SANNE

Mr CROS Michel
 M. MOUCHIROUD Robert
 Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise - Mme GIRAUD
 Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
 M. LHERMET Claude
 Mr REY Jean-Marc

SONNAY
 VERNIOZ

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mr MERCIER Serge pouvoir à Mme FAVRE-PETIT-MERMET Patricia - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr ROUSVOAL Marc - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mme LIBERO Marie-France -

ABSENTS : Mr FLAMANT Yann – Mr MALATRAIT Jean Charles – Mr GIRARD Gabriel – Mr DARBON Thierry – Mme ROBERJOT Véronique – Mr MERLIN Denis – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Finances – attribution d’un fonds de concours pour les communes de St Maurice l’Exil et St Julien de l’Herms

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L 5214-16 V ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-160 en date du 26 juillet 2021 relative aux modalités d’attribution du fonds de concours de la Communauté de communes ;

Considérant les demandes de fonds de concours des communes de Saint Maurice l’Exil et de Saint Julien de l’Herms dont les plans de financement s’établissent comme suit :

FONDS DE CONCOURS - Propositions d'attribution	
Saint Maurice l’Exil – Construction d’un réfectoire et rénovation thermique de l’école élémentaire Port Vieux	
Coût global du projet :	1 738 910.62 € HT
Plan de financement :	
• Fonds de concours EBER	100 000.00 € (5.75 %)
• Commune	1 638 910.62 € (94.25%)
Saint Julien de L’Herms – Travaux de rénovation d’un logement communal	
Coût global du projet :	7 522.40 € HT
Plan de financement :	
• Fonds de concours EBER	3 761.20 € (50 %)
• Commune	3 761.20 € (50 %)

Considérant que ces demandes s’inscrivent dans le cadre de la délibération, ci-dessus référencée, fixant les modalités d’attribution des fonds de concours de la Communauté de communes ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE d'attribuer :

- Un fonds de concours de 100 000.00 € à la Commune de Saint Maurice l'Exil pour le projet de construction d'un réfectoire et la rénovation thermique de l'école élémentaire Port Vieux ;
- Un fonds de concours de 3 761.20 € à la commune de Saint Julien de l'Herms pour les travaux de rénovation d'un logement communal ;

FINANCE la présente dépense par les crédits inscrits au compte 2041412 du budget général 2022 ;

AUTORISE Madame la Présidente à prendre toute décision et signer tout document relatif à ce dossier ;

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD